

N°30 MARS 2024

Le bulletin du Conseil interrégional de l'Ordre des Pédicures-Podologues



Chères Consœurs, chers Confrères,

A l'occasion des élections des membres du Conseil Interrégional de l'Ordre d'Île-de-France et d'Outre-mer de mai 2024, l'heure est venue de faire entendre votre voix et d'exercer votre droit de vote afin que votre vote, vos idées et votre voix comptent.

Pour cela, il va falloir nous mobiliser pour que cette élection soit un moment de choix et d'action. Plus notre participation à ce vote est forte, plus notre voix porte auprès des instances de l'État avec qui nous négocions, renforçant ainsi notre capacité à défendre nos intérêts professionnels. Vos votes sont la force vive qui permet de façonner notre avenir collectif et donner vie à nos projets communs pour notre profession.

Nous sommes également conscients que cette année revêt une importance particulière en raison des Jeux Olympiques de Paris. Cette opportunité unique va impacter significativement la vie de nombreux cabinets situés dans les zones des Jeux Olympiques, notamment en termes de flux de patients et de logistique. Nous nous engageons à vous informer via notre newsletter sur les implications de cet événement sur notre profession afin que les Pédicures-Podologues exerçant dans les zones concernées puissent prendre les mesures nécessaires pour en tirer le meilleur parti et limiter les éventuels impacts négatifs.

Merci pour votre engagement et votre participation active à ce vote essentiels pour notre profession pour faire entendre notre voix et continuer à œuvrer pour notre avenir.

Confraternellement,

Valérie BECHARD

Présidente

1 Editorial

2 Élections ordinaires :
participez en votant
et pourquoi pas en étant
candidat ?

3 Agenda 2023

4 Loi RIST / pratiques
alternatives et diplômes
complémentaires
qu'en est-il ?

5 Article R4322-77
/ Association mots

6 Mouvements du tableau



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Secrétariat du CIROPP
IDF & OUTRE-MER
66 rue Cantagrel 75013 PARIS
Tél : 01.44.38.55.90
Mail : contact@iledefrance-
outremer.criopp.fr

Permanences

Lundi au vendredi
8h > 13h
14h > 17h

Éditeur :
CIROPP IDF & OUTRE-MER
Directrice de la publication :
BECHARD Valérie
Rédacteurs :
Valérie BECHARD, Amélie
SARDIN, Stéphanie SILLARD,
Guillaume LANUZA et
Jérémie LAGREVE.
Dépôt légal : Mars 2024
ISSN 1959-0644

Élections ordinaires : participez en votant et pourquoi pas en étant candidat ?

Depuis les élections ordinaires 2021, trois années se sont écoulées et conformément à l'article R.4125-5 du code de la santé publique, le temps du renouvellement par moitié de vos conseillers est arrivé. Cette année encore, vous êtes invités à voter par voie électronique.

En Ile-de-France et Outre-mer, **du 2 au 16 mai 2024**, vous pourrez voter en ligne pour élire **4 binômes** respectant la parité homme/femme, **soit 8 postes à pourvoir** pour un mandat allant jusqu'en 2030.

Pour être éligible

Le pédicure-podologue qui souhaite se porter candidat doit :

- **être inscrit au tableau** du conseil régional ou interrégional concerné par l'élection,
- **être inscrit à l'Ordre depuis au moins trois ans**, soit avant le 16 mai 2021,
- **être à jour de cotisation**,
- **ne doit pas être âgé de 71 ans à la date de clôture de réception des déclarations de candidature**,
- **ne doit pas avoir fait l'objet d'une peine disciplinaire** (avertissement ou blâme) depuis moins de trois ans, ni avoir été frappé d'une interdiction d'exercer quelle que soit sa durée, assortie ou non d'un sursis, ni être radié du tableau de l'Ordre, auxquels cas la privation d'éligibilité est définitive,
- **être praticien de nationalité française ou ressortissant de l'un des états membres de l'Union européenne** ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen inscrit à l'Ordre.

L'inéligibilité d'un candidat du binôme emporte l'inéligibilité du binôme.

Comment se porter candidat

Les candidats doivent se présenter en binôme (un homme et une femme).

Impérativement avant le **mardi 16 avril 2024 - 16 h**, les binômes de candidats doivent adresser leur candidature, revêtue de leurs signatures, par lettre recommandée avec accusé de réception ou la déposer au siège du CIROPP Ile-de-France & Outre-Mer, soit à l'adresse suivante :

Conseil interrégional de l'Ordre des pédicures-podologues Ile-de-France & Outre-Mer

66 rue Cantagrel - 75013 PARIS

Permanences : Du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 17h

Il est préférable de nous contacter avant de vous déplacer.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai (mardi 16 avril à 16 heures) sera irrecevable.

La déclaration de candidature

Chaque candidat remplit **une déclaration de candidature** dans laquelle il indique :

- son nom, prénom,
- sa date de naissance,
- son adresse,
- ses titres,
- son mode d'exercice,
- sa qualification professionnelle
- et, le cas échéant, ses fonctions actuelles ou passées au sein de l'ordre et/ou dans des organismes professionnels.

Les candidats peuvent présenter :

- soit individuellement leur candidature mais en ce cas le candidat mentionne obligatoirement l'autre candidat avec lequel il se présente au sein d'un même binôme et produit son acceptation, il devra s'assurer que son binôme dépose également dans les temps sa candidature,
- soit (et de préférence) conjointement leur candidature en binôme.

Des modèles de déclarations (individuelle ou conjointe) sont disponibles sur demande auprès de votre CIROPP, téléchargeables sur le site Internet de l'Ordre : www.onpp.fr

La profession de foi

Le binôme de candidats peut produire une seule profession de foi, elle doit être commune.

Celle-ci est rédigée en français, présentée sur une seule page de fond blanc, et ne dépassant pas le format 210 x 297 mm, de préférence dactylographiée ou écrite lisiblement au stylo noir. Elle ne peut être consacrée qu'à la présentation des candidats au nom desquels elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétence de l'Ordre. Toute profession de foi contenant des propos injurieux ou non conforme sera refusée mais n'entrainera pas l'irrecevabilité de la candidature en binôme.

Voter par Internet

Le vote a lieu par voie électronique, un vote en toute sécurité et confidentialité.

Ouvert du **jeudi 2 mai 2024 (9 heures)** au **jeudi 16 mai 2024 (15 heures)**, le vote dématérialisé ainsi que l'organisation des opérations électorales ont été confiés au prestataire AlphaVote.

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau du CIROPP Ile-de-France & Outre-Mer. Il est possible de vérifier les inscriptions sur la liste électorale affichée à son siège à partir du 15 mars 2024 et y présenter d'éventuelles réclamations.

Pensez à remettre votre adresse mail à jour à votre CIROPP !

Instructions et codes d'accès au site de vote adressés par mail !

Tous les électeurs recevront individuellement le **30 avril au plus tard un message par courriel**, émis par AlphaVote, et contenant l'adresse Internet du site de vote, les codes personnels et confidentiels pour y accéder et toutes les indications pratiques pour procéder à son vote. Pendant toute la durée du scrutin 24h/24h, si vous rencontrez des difficultés pour voter en ligne, vous pourrez contacter la cellule d'assistance téléphonique mise à votre disposition via un **numéro vert** dédié.

Pour les électeurs ne disposant pas d'un accès Internet, il est possible de **voter sur place le mercredi 15 mai 2024** au siège du **CIROPP Ile-de-France & Outre-Mer** où un ordinateur sera mis à leur disposition pendant les heures d'ouverture du conseil.

A la fin de la période de vote, le site de vote sera fermé, les membres du bureau de vote et leur président recevront le décompte des votes et les résultats via un procès-verbal informatisé : cette phase d'annonce des résultats est publique et les professionnels sont invités à y assister.

Agenda électoral

15 mars 2024 > Annonce des élections et affichage de la liste électorale

16 avril 2024 - 16h > Date limite de réception des candidatures

26 avril 2024 > Envoi des courriers postaux « identifiant/mot de passe » au domicile des électeurs n'ayant pas pu transmettre leur adresse mail à l'Ordre.

30 avril 2024 > Envoi des e-mails « identifiant pour obtenir son mot de passe » aux électeurs dont l'adresse mail est connue (pensez à consulter vos spams).

2 mai 2024, à 9 h > Ouverture de la période de vote électronique.

15 mai 2024 > Possibilité de voter sur ordinateur au siège du CIROPP

16 mai 2024, à 15 h > Fermeture du système de vote, proclamation des résultats.

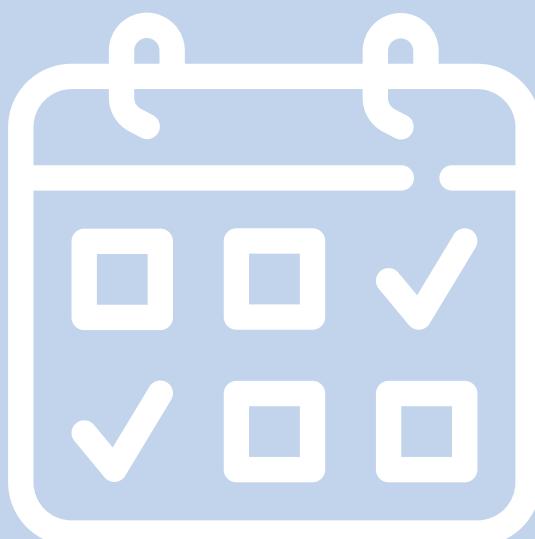
Conseillers sortants en 2024

- > Madame BRANCHU Anne
- > Madame CAZALET RASKIN Cécile
- > Madame CRAS Nathalie
- > Monsieur HOELLERER Jérôme
- > Monsieur LAGREVE Jérémie
- > Monsieur LANUZA Guillaume
- > Madame SARDIN Amélie
- > Monsieur VISEU Jean-Philippe

AGENDA 2023

Voici l'agenda 2023 où la Présidente et le bureau ont œuvré pour les intérêts de la profession auprès des instances de l'État de la région Île-de-France et Outre-mer et où les conseillers ont siégé dans les commissions exécutives.

JUIN	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
13 Chambre Disciplinaire de Première Instance	04 Commission Ethique et Déontologie	09 Commission Ethique et Déontologie	06 Commission de conciliation	04 Conseil Régional
JUILLET	11 Le bureau	10 Commission Contrat et Vie Professionnelle	07 Commission Contrat et Vie Professionnelle	05 Commission Contrat et Vie Professionnelle
03 Le bureau	12 Invitation au Conseil Régional de l'Ordre des Médecins	12 Comité de Liaison Inter-Ordre-Régional REUNION-MAYOTTE	09 Comité de Liaison Inter-Ordre-Régional	06 Commission de conciliation
04 Comité de Liaison Inter-Ordre-Régional	14 Comités de concertation et d'échanges des professionnels de santé du 78	16 Prestation des serments pour les jeunes diplômés / Echange avec la CPAM du 75	13 Commission Ethique et Déontologie	07 Agence Régionale de Santé sur les violences faites aux professionnels
05 Commission de conciliation	18 Prestation de serments des jeunes diplômés	20 Chambre Disciplinaire de Première Instance	14 Commission de conciliation	11 Commission de conciliation
10 Conseil Régional	19 Commission Contrat et Vie Professionnelle	25 Commission de conciliation	23 Rencontre Inter Régionale à Poitiers	14 Réunion avec la mairie de Paris à l'ONPP
17 Commission Ethique et Déontologie	25 Conseil Régional / Audience solennelle de rentrée de la Cour administrative d'appel de Paris		24 Agence Régionale de Santé	15 Commission de conciliation
AOÛT	29 Journée des CPTS Yvelinoises / Conférence des présidents		27 Le bureau	18 Commission Ethique et Déontologie
02 Commission de conciliation			30 Commission de dérogation	22 ARS Visioconférence sur les violences faites aux professionnels
07 Commission Ethique et Déontologie				
21 Rencontre avec l'Agence Régionale de Santé de Guadeloupe				
23 Rencontre avec les Pédicures-podologues de Guadeloupe				
30 Commission de conciliation				



LOI RIST

L'adoption de la loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, dite loi RIST, élargit les compétences des pédicures-podologues.

Modèle de prescription orthèse plantaire

ORDONNANCE DE PÉDICURIE-PODOLOGIE SOINS ET ORTHÈSES DU PIED

Prénom NOM
Pédicure-podologue D.E.
E.I.
Si appartenance à une AGA :

Et si Salarié d'un établissement : NOM.....

Ville, date.....

FINESS.....

Numéro AM :
Numéro RPPS :

Adresse
CP Ville
Tél :
Mail sécurisé :

NOM Prénom (Patient)
Date de naissance

Prescription relative au traitement de l'affection de longue durée reconnue

(Préciser si consultation à domicile)

A l'issue du diagnostic et bilan initial podologique :

Patient diabétique à risque podologique de grade : (à préciser)

Prescription de soins de prévention

Nombre de séances annuelles : (à préciser en fonction de la gradation)

Signature du praticien

*Conformément à la LOI n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (article 11)

Modèle de prescription POD

CABINET DE PÉDICURIE-PODOLOGIE SOINS ET ORTHÈSES DU PIED

Prénom NOM
Pédicure-podologue D.E.
E.I.
Si appartenance à une AGA :

Numéro AM :
Numéro RPPS :

Adresse
CP Ville
Tél :
Mail sécurisé :

NOM Prénom (Patient)
Date de naissance

A l'issue du diagnostic et bilan podologique :
Prescription d'une paire d'orthèses plantaires*

Pour affaissement médiopieds :

- Soutiens de voûtes plantaires D et G
- Barres rétro capitales D et G
- Elément post-ascensionnel droit 3mm

Ville, date.....

*Conformément à la LOI n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (article 11)

PRATIQUES ALTERNATIVES ET DIPLÔMES COMPLÉMENTAIRES QU'EN EST-IL ?

CONCERNANT LES PRATIQUES ALTERNATIVES :

La profession de pédicure-podologue est une profession de santé. Elle est définie dans le Code de la santé publique, limitée dans ses pratiques par un décret d'actes, validée par l'obtention d'un diplôme d'état, et encadrée par un Code de déontologie. Cette simple définition suffirait à elle seule à exclure toutes les pratiques que l'on qualifie d'« alternatives ». Ainsi, il n'y a aucune alternative pour un pédicure-podologue (la réflexologie, la naturopathie, l'aromathérapie...) ou toutes autres pratiques non reconnues ne peuvent être professées dans le cadre de l'exercice du pédicure-podologue.

Et cette position ferme restera celle de l'Ordre aussi longtemps que les preuves scientifiques nécessaires à ces pratiques n'auront pas reçu l'aval de l'Académie de médecine et qu'elles n'auront pas été intégrées au décret de compétences de notre profession. L'objet de l'Ordre n'est pas de les « condamner », mais simplement de rappeler qu'elles ne sont pas « compatibles » avec l'exercice de pédicure-podologue, et ne peuvent donc lui être associées.

Sitographie :

https://www.onpp.fr/assets/cnopp/fichiers/recommandations/Motion_Pratiques_alternatives_2009.pdf
https://www.onpp.fr/assets/cnopp/fichiers/recommandations/Recommandations_diplomes_complementaires.pdf

CONCERNANT LES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES :

Une liste de diplômes inter universitaires (DIU), universitaires (DU), attestations d'études universitaires (AEU) est reconnue par l'Ordre des pédicures-podologues et validée par le Ministère de la Santé.

Ces diplômes bien qu'universitaires ne sont pas des diplômes d'exercice.

Pour exemple nous vous rappelons qu'un diplôme de diabétologie, de podologie du sport ou de posturologie ne donne pas au professionnel l'autorisation de s'intituler pododiabétologue, podologue du sport, biomécanicien ni posturologue.

Seul titre reconnu est celui de pédicure-podologue.

Le professionnel dispose de trois supports pour mentionner ses diplômes ou attestations figurant à la liste précédemment citée :

- sa plaque professionnelle
- ses feuilles à en-tête et cartes de visite
- son site internet

Sur chacun de ces supports, **seul l'intitulé exact du ou des diplômes, avec le lieu de formation, est admis.**

Article R4322-77

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Rappel de l'article R4322-78 : Le Code de la Santé Publique nous oblige, en tant que professionnels de santé, de souscrire à une assurance responsabilité civile et d'adresser l'attestation de paiement en cours de validité à votre CIROPP chaque année.

Merci de bien vouloir nous transmettre votre attestation 2024, si cela n'a pas encore été fait, par mail à contact@idfom.ciropp.fr

CONTRATS

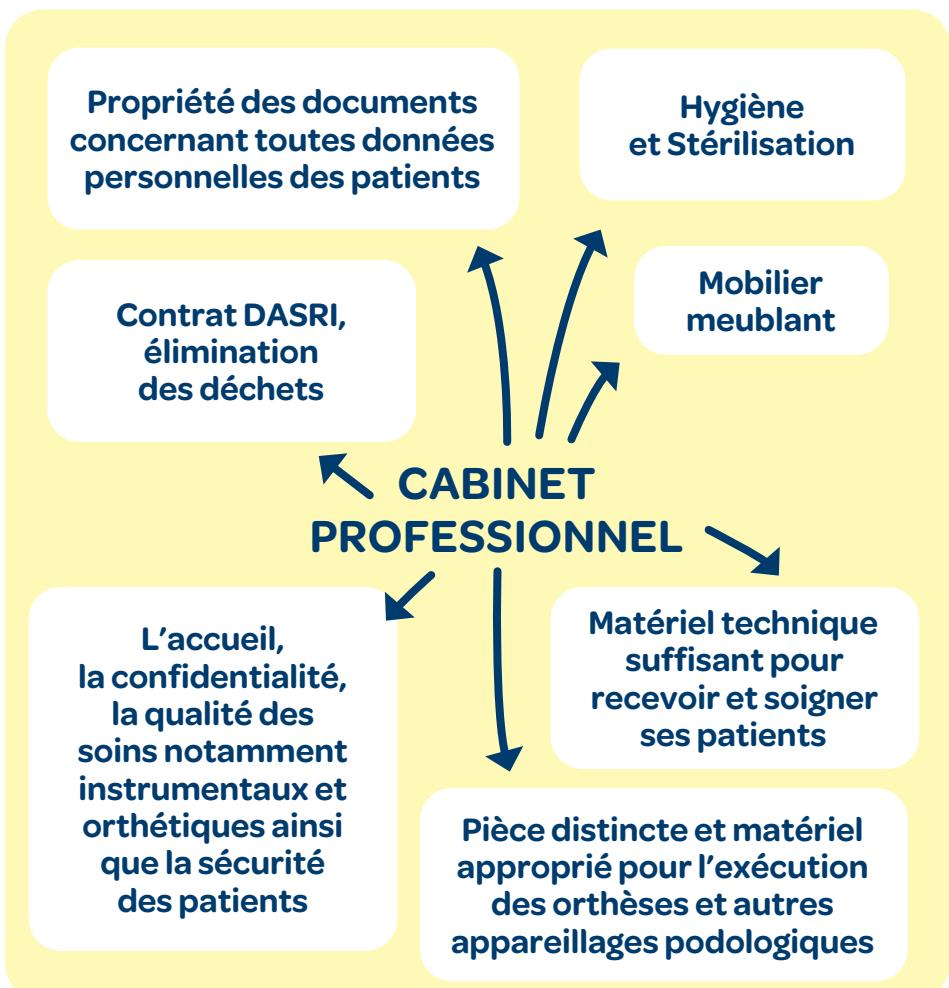
Pour l'exercice de la profession, les podologues sont amenés à conclure des contrats de tous types avec d'autres podologues (contrat de collaboration, cession, remplacement entre autres).

Il se doit d'être :

- De dernière version
- Paraphé et signé par les deux parties
- Rempli avec les annexes

Les contrats doivent obligatoirement être communiqués au CIROPP par les deux parties contractantes sous 1 mois.

L'Ordre donne un avis consultatif, pour exemple un avis défavorable n'annule pas le contrat.



FAITES APPEL À L'ASSOCIATION MOTS SI VOUS EN ÉPROUVEZ LE BESOIN

SOIGNANTS

mOTS
Prendre soin des soignants
association-mots.org

Prenons soin les uns des autres Osons demander de l'aide

APPELEZ LE
0608 282 589 >
ACCUEIL 24H/24

Un médecin vous répond, vous écoute et vous accompagne en toute confidentialité

MOUVEMENTS DU TABLEAU

Du 26 décembre 2023 au 6 mars 2024

Nouveaux inscrits

Nom	Prénom	Dép.	Nom	Prénom	Dép.
AZRIA	ODELIA	93 230	OULD MESSAOUD	MATHILDE	75 014
BELLOCQ	MAEVA	95 130	SCHWOOB	THOMAS	75 015
COLLET	ANTOINE	92 160	THAM	SOUAD	75 116
CROISETU	JUDIKAEILLE	97 231	UZAN	Yael	95 350
DHARMESENA	DILINIE	94 110	ZHENG	EMILIE	75 015
FITUSSI	NAOMIE	75 019	SELARL CEDRIC LASSAU		77 500
JUDE RAVIENDRAN	GOWSICA	95 100	SELARL VINCENT RIO		92 120
MARTINAZIOLI	APOLLINE	93 320	SELARL LEROY PODOLOGIE		92 160
MOHKTARI	ANTOINE	75 020			

Transferts du CIROPP Ile-de-France & Outre-mer vers une autre région

Nom	Prénom	Code postal	Vers
BATISTA	JOSE	06 130	PACA-CORSE
BOULIN	ANAEILLE	30 900	PACA-CORSE
CHAUCHARD	CAMILLE	81 000	OCCITANIE
COMPANS	HELOISE	31 170	OCCITANIE
DELETRAZ	CELIA	60 740	HAUTS-DE-FRANCE
DODET	EMERIC	34 290	OCCITANIE
EGOIAN	PAUL	06 190	PACA-CORSE
FONTAINE	LUCIE	27 000	NORMANDIE
HATTRAIT	CECILE	49 300	PAYS DE LA LOIRE
LABIT	CHARLOTTE	58 340	BRETAGNE & ST PIERRE ET MIQUELON
LEBON	FLORENT	94 410	PACA & CORSE
MELANGE	SYLVIE	29 120	BRETAGNE & ST PIERRE ET MIQUELON
MONNIN	JULES	31 520	OCCITANIE
NICOLAS	NINON	22 980	BRETAGNE & ST PIERRE ET MIQUELON
NOYER	PIERRE-YVES	85 360	PAYS DE LA LOIRE
PAMART	CHARLOTTE	69 007	AUVERGNE-RHONES-ALPES
PIHIN	CHARLOTTE	13 090	PACA-CORSE
POTTIAU	FLORINE	62 310	HAUTS-DE-FRANCE
PRAYER	CAMILLE	54 000	GRAND EST
SAEZ	ELISA	15 170	AUVERGNE-RHONES-ALPES
SALMANI	NEGGIN	06 000	OCCITANIE
SARDIN	AMELIE	33 300	NOUVELLE-AQUITAINE
SUREAU	FABIEN	44 300	PAYS DE LA LOIRE
TISSERAND	LILOU	17 300	NOUVELLE-AQUITAINE
TOULON	VALERIE	89 320	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Transferts d'une autre région vers le CIROPP Ile-de-France & Outre-mer

Nom	Prénom	Code postal	Depuis
GARCIA	ANDREA	77 320	GRAND EST
GERMAIN	ALISSA	67 160	GRAND EST
LANCELLOTTI	GODEFROY	60 320	HAUTS-DE-FRANCE
LE DREZEN	MANON	22 100	BRETAGNE-SPM
MELLE	FLORIAN	75 017	PAYS DE LA LOIRE

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Code postal	Nom	Prénom	Code postal
BAZINE	INES	89 100	HALLUIN	SIMON	91 190
BENCHABO	KAREN	75 012	JEAN-BAPTISTE	DIDIER	27 270
BENEIX-CHEMIDLING	VERONIQUE	93 340	LALLOYER	DELPHINE	95 610
CHANE WAYE	LISBETH	97 400	LE COENT	HELENE	75 006
CLAUDEL BLANC	MURIEL	75 015	LEGAL	NILS	75 014
CREUSY	NICOLAS	77 340	PLONQUET	ANTOINE	77 420
DARTRON	EUPHEMIE	57 130	REY	EVELYNE	75 018
GEETS	MURIEL	93 200	SILVA VIEIRA SA	ALISON	91 070
GUERRERO	PIERRE	92 140	UGUEN	JEREMY	77 410